

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2016

**Assemblée générale le jeudi 1^{er} décembre à 20H à la salle Gallaxie sous
l'ancien cinéma de Bourg Saint Maurice.**



Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2016

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	1051.00	Cartouches encre.	102.94
Domages et intérêts	500.00	Courrier	519.62
Intérêts livret	67.48	Photocopies	162.40
La gaule Tarine (participation tirage)	60.10	Déplacements	385.00
		Adhésions à d'autres associations (1)	564.50
		Assurances	364.44
		Abonnement La Savoie	59.00
		Abonnement Gandi	28.80
		Pot AG, Galette	60.31
		Frais CCP	40.60
		Avocat	712.33
		Prêt Croqueurs	5000.00
Total des recettes:	1678.58	Total des dépenses.	7999.94
Report année 2015 : 14 276.27 euros			
Soit en caisse : 14276.27+ 1678.58 -7999.94= 7954.83 euros			

(1) FRAPNA Savoie, Sortir du Nucléaire, Croqueurs de Pommes, CRIIRAD, EAC, Paysages de France.

Etat des comptes :

Au 1.11 sur notre CCP : 2347.13euros

Livret A : 5600.40 euros Argent liquide : 7.30 euros **soit au total 7954.83 euros**

108 adhérents à jour de leur cotisation en 2016 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Robert Talbot.

Jean Kerrien

Le mot du Président.

Chers amis, la Tarentaise est sans doute dans une période transitoire. En effet, les effets de la loi NOTRE vont continuer d'alimenter la réflexion des collectivités territoriales pour plusieurs années. Il y aura sans doute d'autres regroupement de communes, mais ce qui devrait nous intéresser est qui va faire quoi et où ? La loi NOTRE organise le transfert progressif de compétences vers les communautés de communes. En principe une telle structure devrait comprendre au moins 15 000 habitants. Ce n'est le cas d'aucune des com com d'aujourd'hui en Tarentaise. Un régime dérogatoire a été prévu pour les régions à géographie un peu particulière. Mais nous allons sans doute vers deux ou une seule communauté de communes en Tarentaise. Cela va prendre plusieurs années. Et on se sait pas encore jusqu'où ira le transfert de compétences. L'urbanisme sera de toute façon encadré par le scot qui s'imposera à tous les PLU. La gestion de l'eau sera assurée également par les communautés de communes. Une suite au contrat de bassin versant est envisagée à travers un « contrat vert et bleu » dont le contenu reste à préciser. Le nouvel exécutif régional vient de supprimer les contrats qui liait « Auvergne Rhône Alpes » aux territoires (les CDDRA). Il y aura de nouveaux dispositifs, mais nous craignons une perte de cohérence à l'échelle Tarentaise car les sommes seront affectées directement aux structures communautaires. VET suit tout cela avec intérêt évidemment.

En attendant nous continuons notre travail de veille sur les sujets habituels. Nous avons rencontré ne nombreux élus pour discuter classements de sites, microcentrales, pistes agricoles.. Une réflexion est en cours pour définir une stratégie touristique d'été pour la Tarentaise et nous avons été consultés. Mais l'Environnement semble encore vécu comme une contrainte, une limitation aux projets, un coût alors qu'il devrait s'agir d'un atout pour la Tarentaise...A quand la présentation et la mise en valeur de notre riche patrimoine ? La COP 21 a accouché un accord international, mais tout reste à faire pour consommer moins d'énergie c'est-à-dire isoler les logements et développer massivement les transports collectifs. Comment acheminer des millions de touristes plutôt fortunés en Tarentaise sans recourir à l'avion ? Voilà une des questions qui gêne beaucoup de nos responsables politiques. Ce n'est pas pour rien que le transport aérien a été exclu des discussions de la cop 21..

Bonne lecture !

Le quad un loisir vert ?

On apprend par la presse qu'un club de quads a réussi un « coup médiatique » en promenant une douzaine d'élus de différentes communes sur le Versant du Soleil en Tarentaise. Le circuit de serait déroulé sur des « chemins cartés » et différents passages auraient nécessité que les passagers mettent pied à terre. Il est donc fort probable que les conducteurs soient sortis des voies ouvertes à la circulation motorisée. Un témoin a d'ailleurs photographié la trace laissée par les engins au dessus d'Aime dans les prés.. Une autre photo publiée montre un engin garé essentiellement dans un pré. Le code de l'environnement interdit de représenter un véhicule en situation d'infraction, ce qui est le cas ici..

Il est facile pour s'attirer la bienveillance du lecteur ou du spectateur de promener des personnes handicapées pour différentes raisons, de nettoyer des chemins ou encore de ramasser les ordures laissées par des visiteurs indéclicats. Mais un engin motorisé n'est pas nécessaire pour cela. ...

Cette affaire de promotion impose à Vivre en Tarentaise de rappeler à tous quelques points importants. Le code de l'environnement interdit de circuler en dehors des voies ouvertes à la circulation motorisée. En clair il s'agit des voies carrossables définies par la circulaire Ollin comme pouvant être parcourues par un véhicule normal à quatre roues. Cette circulaire a été validée par le Conseil d'Etat. Il n'est donc pas question de circuler sur les sentiers ou les voies forestières et agricoles trop pentues.

D'autre part, certains engins motorisés peuvent faire beaucoup de bruit. Ce dernier est un fléau qui porte atteinte à notre qualité de vie et au caractère des espaces montagnards. L'Agence Régionale de Santé (Rhône Alpes-Auvergne) a classé la lutte contre le bruit parmi ses priorités. Le silence est la qualité numéro un recherchée par les touristes lors d'un séjour...La Tarentaise vit du tourisme et les orientations choisies par nos élus visent à la relance du tourisme estival qui a diminué de 20% en quelques années. Qui peut croire que les images montrant des élus

promenés en quad dans nos montagnes vont convaincre un public, rebuté par les balafres laissées dans nos paysages par le développement de l'or blanc, de faire son retour dans nos belles vallées ?

Il existe évidemment des aspirations différentes au sein de la population. Beaucoup recherchent en montagne contemplation, silence et tranquillité. D'autres sans doute moins nombreux, aiment les loisirs motorisés. La cohabitation des uns et des autres en un même lieu paraît impossible d'autant que le bruit des engins se propage sur des kilomètres et traverse les vallées. Souvent une personne peut en déranger un millier... Il appartient aussi aux élus de montrer l'exemple et de respecter la loi avant de la faire respecter... Ceux concernés ici se sont sans doute fait piéger...

Alors nous conseillerons aux amateurs de loisirs motorisés de respecter la loi, de choisir les véhicules les moins bruyants possible et de rester sur les routes.

Scot et classements de sites : lettre à la DREAL.

Monsieur le Directeur, nos associations suivent avec attention l'élaboration progressive du SCOT Tarentaise. La procédure arrive en phase finale de concertation. Différentes associations s'étaient adressées par courrier au président du SCOT pour faire part de leur intention de soutenir les projets de liaisons câblées entre le fond de vallée et différents domaines skiables. Elles suggéraient que différentes mesures compensatoires accompagnent ces gros aménagements. Nous vous prions de trouver ci-joint une copie de ce courrier. Depuis nous avons reçu de la part du nouveau président du SCOT une réponse plutôt réservée et cela ne nous surprend guère.

Cependant, nos associations tiennent à rappeler que le SCOT se doit d'être un document équilibré qui fait la part à différents projets d'aménagement, mais qui devrait de notre point de vue saisir également l'opportunité de protéger différents sites de façon durable. Un des axes du document d'urbanisme est la relance du tourisme estival. Il est clair que la Tarentaise doit se doter d'une gouvernance efficace dans ce domaine. Il ne fait pas de doute qu'une vallée qui peut afficher des objectifs de protection ambitieux pour son patrimoine paysager améliore son image surtout quand celle-ci est très marquée par les aménagements lourds liés aux sports d'hiver.



C'est pourquoi nous tenons à rappeler notre souhait de voir protéger durablement le Col du Saint Bernard (comme prévu dans le PADD) par le biais d'un classement de site.

De la même façon nous serions très satisfaits de voir le vallon de Mercuel classé sur la commune de Sainte Foy en compensation d'une nouvelle remontée qui ne peut que dénaturer le site remarquable du Planay (Architecture et prés bois, canaux, moulins..).

L'année passée une amorce de concertation a été engagée afin d'expérimenter la notion de zone de tranquillité prévue par la convention alpine sur le « Versant du soleil » (communes nouvelles de Aime et Macôt la Plagne, les Chapelles). Là encore il serait bon que ce processus aboutisse en compensation de la remontée Aime La Plagne.

Enfin, d'autres projets de classements de sites sont engagés en Tarentaise : celui du massif de la Lauzière et celui du Grand Mont jusqu'à la vallée de Naves. Il est bien évident que les milieux associatifs recevraient leur concrétisation comme un bon signal.

Nos associations abordent cette dernière phase de concertation du SCOT dans un esprit d'ouverture et se tiennent à la disposition des différents acteurs concernés. Elles espèrent qu'un consensus pourra être trouvé afin que cette procédure délicate puisse aboutir sans contestation. Nous vous adressons Monsieur le directeur nos cordiales salutations.

Equipement des gorges de la pucelle sur l'Isère

Madame la Maire, notre association a été informée par différentes personnes que des équipements lourds ont été mis en place dans les falaises qui encadrent le saut de la pucelle en aval d'Aime sur les berges de l'Isère. Il s'agit de l'endroit le plus spectaculaire d'une descente en raft, inaccessible jusqu'à présent par voie de terre. Des marches en ferraille ont été scellées dans la paroi, des câbles mis en place et une tyrolienne permet de traverser l'Isère. Tous ces travaux semblent avoir été réalisés à l'initiative d'une compagnie de raft dénommée H₂O qui paraît compléter ainsi ses activités. Des groupes de personnes y circulent déjà...

Notre association est surprise que cette société s'approprie ainsi un site naturel sauvage sans la moindre concertation et se permette de le dénaturer alors que d'autres pratiquants de l'Isère, voire d'autres acteurs, auraient sans doute préféré continuer de se promener dans un site vierge d'équipements artificiels.

Nous regrettons évidemment qu'aucune concertation n'ait été organisée autour de cet aménagement. Nous nous interrogeons sur la liberté d'accès au site et les responsabilités en cas d'accident.

Exposition de véhicules 4x4 au lac de la Rosière. Le 20 mars 2016

Monsieur le Maire, plusieurs randonneurs ayant fréquenté récemment le site du Lac de La Rosière situé sur votre commune nous ont fait part de leur surprise en arrivant près de ce lac.

Le site Courchevel.com présente ainsi la « Boucle du Lac de La Rosière » : « cette balade en raquette se déroule dans un cadre sauvage et vous emmène à la découverte d'un site grandiose : le Lac de La Rosière. » Ce lac est situé en bordure d'une zone Natura 2000 et d'un site protégé. Chacun sait que la faune est particulièrement vulnérable en période hivernale.

Ce site a été privatisé pour tout le mois de Mars. Les visiteurs empruntant la route d'accès au Lac de La Rosière sont prévenus de la présence d'un séminaire mais ne s'attendent pas à y trouver un circuit d'essai de véhicules Land Rover, sur des structures artificielles. Nous doutons de la légalité du panneau d'interdiction de circuler sur cette route en l'absence d'affichage d'un arrêté municipal.

Cette route d'accès est par endroit dangereuse pour les piétons qui l'empruntent, car le passage répété des véhicules Land Rover a provoqué la formation d'ornières et de plaques de verglas.

Land Rover a choisi ce cadre hivernal enneigé pour y faire la promotion auprès de journalistes de son dernier modèle 4X4. Cela nous semble paradoxal pour un modèle décapotable !

Deux engins de chantier immatriculés en Grande Bretagne sont actuellement stationnés sur le site. Ont-ils traversé toute la France pour la réalisation des structures artificielles du circuit, habillées en rondin de bois ? Ces rondins de bois proviennent-ils aussi de Grande Bretagne ?

La commune entretient tout l'hiver un réseau de sentiers accessibles aux piétons, fréquentés par des touristes peu ou non skieurs, à la recherche d'un vrai contact avec la nature. Aussi, outre l'atteinte à la protection de la nature, il nous semble contre productif d'avoir privatisé ce site, avec le bruit et la gêne occasionnée à ces touristes encore nombreux à s'y rendre en ce mois de Mars.

Plus généralement, la circulation d'engins motorisés est interdite en dehors des voies autorisées et la représentation de véhicules en situation d'infraction est contraire au code de l'environnement. L'exposition proposée dans un site naturel peut laisser penser qu'avec de tels véhicules il est possible de se promener dans nos alpages et d'enfreindre de nombreuses réglementations. Les engins rencontrés sont de gros consommateurs de carburant et plusieurs semblent avoir traversé la France pour cette manifestation qui a nos yeux porte atteinte à l'image de nos montagnes dans lesquelles le plus grand nombre recherche silence et contemplation... Nous pensons que nos stations ont un rôle de sensibilisation et d'éducation à jouer pour ouvrir la voie à des transports collectifs plus respectueux de la planète que ce qui est proposé aux abords du lac de la Rosière.

Aussi, Monsieur le Maire, nous espérons que la privatisation de ce site ne sera pas renouvelée pour les prochaines années pour des manifestations de ce type. Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

L'hélicoptère fait Salon à Courchevel

La station de Courchevel organise du 11 au 13 mars 2016 un salon de l'hélicoptère. C'est ski aux pieds que le public est convié à découvrir plus de 30 appareils disséminés sur une quinzaine d'aires de posé (DZ) réparties au

cœur du domaine, entre 1850 et 2700m. Ces DZ seront balisées et clôturées et l'accès du public aux hélicoptères ne sera possible qu'en la présence d'un membre d'équipage.

C'est l'aspect « sauvetage » et « travaux de levage », rôle en quelque sorte acceptable de l'hélicoptère en montagne qui sera mis en avant : deux démonstrations de treuillage de la Gendarmerie ou de levage d'une trentaine de minutes auront lieu chaque jour sur le site des Verdons, mais aussi des baptêmes de l'air et une conférence avec projections de films (samedi soir 12 mars à 17h).

Mais l'hélicoptère en montagne ne sert pas qu'à cela!

L'altiport accueillera les différents stands des compagnies, les distributeurs et quelques autres machines. Leur principale activité ressort plus du tourisme de luxe au service de quelques privilégiés, au détriment de la préservation de la nature et du caractère montagnard: transferts aéroports (Genève, Lyon)- Stations; liaisons avec d'autres stations (dépose le matin au coeur d'une autre station, reprise en fond de vallée le soir); héliski en Suisse ou Italie, héli Gastronomie... Eh oui, ça existe, et cette dénomination est proposée par certaines sociétés présentes au salon (Dépose pour 2 heures à La Bouitte, *** au Michelin, à Saint Martin de Belleville, ou au refuge de La Traye aux Allues). Notons que la dépose implique la présence d'une hélisation à proximité ce qui ne semble pas être le cas au moins pour le dernier refuge cité..

Un bilan carbone a été effectué en Tarentaise dans le but d'étayer un plan climat énergie pour l'ensemble de ce territoire qui accueille de nombreux touristes. Il en ressort que les transports aériens sont de très loin la plus grosse source d'émission de gaz à effet de serre pour cette vallée qui n'apparaît pas comme une région déshéritée...et donc qui devrait trouver les moyens de participer aux engagements pris par notre pays lors de la COP21

Ne faudrait-il pas encourager nos visiteurs à utiliser des transports en commun moins gourmands en énergie que l'avion ou l'hélicoptère ? Pour ce dernier il faut compter pour un transport de 5 personnes sur un Lyon Courchevel de l'ordre de 100 litres de carburant pour un trajet facturé autour de 2000 euros.

Evidemment les émissions de CO₂ s'accompagnent également de grosses émissions d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils, de suies, d'oxyde de soufre... Ah l'air pur de nos montagnes..

N'oublions pas les nuisances sonores qui sont infligées à toutes les personnes situées sur le parcours. Souvent à la limite du tolérable quand on sait le nombre de rotations qui ont lieu les weekends de grande migration autour des grandes stations de ski de Tarentaise.

Par exemple il y a 180 à 200 mouvements à l'altiport de Courchevel ces week ends, en très grande majorité des hélicoptères(En moyenne 8000 mouvements par an). Et cet altiport est situé à 2500m de la zone cœur du PNV dans laquelle les survols sont interdits. Gare aux fausses manœuvres !

Enfin comment passer sous silence les déposes en héliski qui se déroulent sur la frontière italienne grâce à la complicité des sociétés spécialisées. Cette pratique est légale, mais moralement insoutenable car elle s'oppose à l'éthique partagée par la plupart des montagnards. Comment ne pas être choqué quand au bout de plusieurs heures de marche pour parvenir dans les environs du Ruitor ou du Miravidi on voit débarquer d'un hélicoptère des skieurs en compagnie de guides français Bruit, pollution, magie de la ballade forcément brisée.. Comment restaurer l'image du tourisme montagnard dans ces conditions ? Le privilège de quelques uns aux dépens du plus grand nombre..

Pour finir sur une proposition constructive, on observe depuis quelques années une renaissance du ballon dirigeable beaucoup moins gourmand en énergie, moins bruyant et qui a le mérite de s'élever grâce à la poussée d'Archimède. Ces ballons représentent une alternative intéressante à l'hélicoptère pour le levage des charges. Pour le transport de personnes, il serait bien sûr raisonnable d'en revenir au bus ou au train dont les fréquences devraient être augmentées.. Il est clair bien sûr que l'hélicoptère devrait rester très utile pour les opérations de sauvetage ou les travaux en site difficile d'accès nécessitant une certaine précision.

Il y a déjà plusieurs années la station de Val d'Isère a eu la sagesse de renoncer au salon du 4x4 pour organiser un salon du véhicule électrique. Peut être que Courchevel pourrait s'inspirer de cette louable évolution ?

Circulation de gyropodes dans la réserve naturelle de Tueda.

Monsieur le Sous-préfet, la FRAPNA Savoie et Vivre en Tarentaise ont été notifiées le 29 juillet dernier de votre arrêté préfectoral n°2016/41 de cette même date relatif à l'autorisation de circulation de gyropode "Segway" sur le sentier de la "promenade confort" autour du lac de Tueda. Compte tenu que, sur le fond, ce sujet a déjà été traité par le comité consultatif de la Réserve il y a quelques années avec pour avis consensuel de ne pas autoriser l'usage de gyropode à l'intérieur de cette dernière (y compris sur le secteur très anthropisé du plan et du lac de Tueda) et que, sur la forme, cette demande auprès de vos services a visiblement été faite à la dernière minute et que le comité consultatif qui doit normalement être informé et consulté, entre autres, sur les demandes d'autorisation de nouvelles activités au sein de la Réserve ne l'a pas été, il apparaît regrettable que cet arrêté ait été pris dans de telles conditions.

De plus, dans l'attente d'une analyse juridique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer sur ce sujet annoncée depuis quelques années par la DREAL, le principe de précaution, inscrit dans la Constitution au travers de la Charte de l'environnement, aurait plutôt dû vous conduire à ne pas répondre favorablement à cette demande de circulation de gyropode dans la Réserve.

En espérant que d'autres arrêtés préfectoraux ne seront pas pris à l'avenir en l'absence d'information du comité consultatif et de sa consultation pour avis (éventuellement par courrier électronique en cas de sujet ne pouvant pas attendre une réunion plénière du comité), je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de ma haute considération.

Antenne relais du Franier à Sainte Foy Tarentaise : lettre au président de la MIHT

Monsieur le Président, nous revenons vers vous au sujet d'un problème que nous avons déjà évoqué il y a quelques années : l'antenne relais du Franier qui permet la réception de la télévision dans les villages de la Gurras et de la Savinnaz. Ce pylône pose des problèmes paysagers évidents, il dégrade la vue sur les glaciers qui surplombent Villaroger, et la question de l'impact des ondes émises sur la santé des riverains est posée. Il semble également que des relais de téléphonie mobile soient présents sur ce site. La commune de Villaroger est propriétaire de la parcelle qui supporte l'équipement est donc directement concernée. Les responsables



communaux de Sainte Foy sont en train d'acquérir des parcelles de terrains permettant d'envisager une autre implantation dont l'impact paysager serait beaucoup plus faible.

Aussi nous espérons qu'un accord pourra être trouvé dans les meilleurs délais entre les deux communes, la MIHT et TDF afin que ce vieux problème connaisse enfin une issue heureuse. En restant à votre disposition, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Assainissement du hameau du Monal.

Monsieur le Maire, comme vous le savez le hameau du Monal est un village emblématique de Tarentaise. Malheureusement, l'affluence des visiteurs commence à impacter le site de façon problématique.

Nous sommes conscients que la commune a engagé différents efforts pour valoriser le site seule ou avec d'autres partenaires : parkings, chapelle etc..

Mais l'absence de toilettes publiques a pour conséquence la dispersion de papier toilette un peu partout autour du site... Le refuge est de plus en plus fréquenté et nous nous en félicitons. Mais ce bâtiment ne semble pas disposer de dispositif d'assainissement satisfaisant puisque des eaux d'origine « suspecte » sont acheminées vers la zone humide qui abrite des grenouilles et des tritons... D'autres chalets sont occupés plusieurs mois dans l'année dont au moins un par des agriculteurs et certains ne disposent pas de dispositifs d'épuration et rejettent directement les eaux usées dans le milieu aquatique..

Il nous semble que cette situation ne peut plus durer très longtemps sans écorner sérieusement la qualité et l'image de ce site classé. Ce village emblématique est situé sur la commune de Sainte Foy, mais il draine un public qui vient parfois de très loin. Il serait donc normal que son rayonnement au moins à l'échelle Tarentaise justifie une solidarité financière de toute la vallée.

Aussi, nous espérons que différents acteurs (Collectivités territoriales et administrations en concertation avec les différents propriétaires) pourront se mobiliser afin qu'une ou plusieurs solutions soient mises en œuvre pour mettre fin à cette situation préoccupante.

Dans l'espoir de rencontrer votre compréhension nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Contribution de Vivre en Tarentaise au sujet du SCOT.

Monsieur le Président, vous avez bien voulu nous consulter au sujet de la version du scot en « pré arrêt » et nous vous en remercions. Notre association se félicite que ce document arrive en fin d'élaboration. Lorsqu'il entrera en vigueur nous sortirons d'une période de développement pour la Tarentaise sans cadre général et ce moment sera à saluer car si évidemment notre vallée aura connu une croissance économique importante au cours des trente dernières années, celle-ci s'est accompagnée trop souvent d'une mauvaise gestion des sols, d'une dégradation de notre architecture et de nos paysages... Notre association a été régulièrement informée des études qui ont accompagné l'élaboration du document et cela a contribué à une amélioration des relations entre les élus et le monde associatif.

Nous vous proposons donc ci-dessous nos remarques ou propositions en vue d'une amélioration du document qui est présenté comme un compromis entre différents acteurs qui peuvent avoir des visions différentes de l'avenir de la Tarentaise.

1°) Mises à jour :

Dans les documents proposés de nombreuses mises à jour sont nécessaires dans la cartographie (Site classé du Clou), dans la gestion de l'eau (Fin du contrat de bassin versant), dans la gestion des déchets (fermeture des usines d'incinération et exportation des déchets vers Chambéry, dissolution du SMITOM qui portait des actions d'amélioration du tri sélectif)... Acte II de la loi Montagne qui pourrait avoir des conséquences importantes sur notre parc de « lits froids ».

2°) En ce qui concerne l'urbanisme :

Habitat permanent : (p 61 doo) 285 Ha à consommer sur 15ans. La consommation envisagée d'espace est de 19Ha par an au lieu de 27 actuellement. Malheureusement sur la durée du SCOT 2% des terres agricoles stratégiques seront consommées. Nous le regrettons vivement. Il aurait été préférable de réorienter les zones constructibles vers les coteaux délaissés par les agriculteurs. Il faudrait peut être également proposer des moyens pour encourager nos concitoyens à davantage recourir à l'habitat collectif...

Urbanisation en station : (p 24 doo) 336 Ha à urbaniser..47 000 lits neufs à construire dont 80% en station. Même si cela correspond à un ralentissement (22.4ha/an au lieu de 29 ou 3000 lits par an au lieu de 5000) réel du rythme

de construction, ce chiffre paraît trop important. La pondération qui consiste à majorer les surfaces autorisées par un coeff suivant qu'il s'agit d'un hôtel, d'un village club, d'une résidence de tourisme..) risque de conduire à urbaniser davantage que ce qui est prévu. La surface de plancher affichée ne peut donc être qu'une estimation et cela paraît gênant pour un document d'urbanisme en principe contraignant. Par ailleurs, les logements existants ne sont remplis dans le meilleur des cas que 3.5 mois par an. Beaucoup sont vides l'essentiel de l'année. Il ne nous paraît donc pas raisonnable de continuer à construire de nouveaux lits qui ne seront occupés que durant les périodes de pointe. Il est envisagé de construire l'équivalent d'une station comme la Plagne sur 15 ans..

D'autant que si l'Acte II de la loi montagne est voté par le gouvernement actuel ou par un suivant, on peut penser que des mesures fiscales seront mises en place pour « réchauffer les lits froids ». Nous souhaitons donc que la surface de plancher envisagée soit nettement revue à la baisse sauf pour les pôles touristiques de vallée. Compte tenu de l'âge moyen des propriétaires de logement, il faut prévoir de nombreuses transmissions dans les années à venir et se saisir de cette opportunité pour réorienter une partie du parc de logement vers le marché locatif.

Logement des saisonniers. (p33 doo) La construction de logements pour les saisonniers est envisagée : 1000 lits en foyers, 3000 dans des projets hôteliers et 6000 en reconversion d'hébergements existants. Les espaces saisonniers devraient pouvoir exercer partout leur action sur l'année.

L'accueil des personnes en situation précaire, des réfugiés... n'est pas imaginé

Zones d'activités. Elles devraient consommer 29 hectares de surface dont 9.5 de terres agricoles stratégiques. Les sites choisis relèvent plus de l'inventaire des projets communaux que d'une recherche de surfaces limitant les impacts paysagers et agricoles. Il faut souhaiter qu'à l'avenir ces derniers critères soient prioritaires. Le projet de la commune du Planay paraît mal choisi en bordure de route d'accès à Pralognan, en fond de vallée, sur des terrains agricoles stratégiques. Ce site devrait être retiré de la liste. La commune de Landry envisage déjà une extension de sa zone d'activité dans des prés facilement exploitables...

Une mission devrait être confiée à un prestataire pour rechercher des sites alternatifs. Les ambitions architecturales semblent bien limitées pour les futurs bâtiments. De la même façon des objectifs de densification devraient être fixés pour les futurs bâtiments. Quid de la densification des zones existantes... Combien de bâtiments à étage sont-ils envisagés ? Pourquoi les collectivités ne garderaient-elles pas la maîtrise du foncier et des bâtiments qui seraient loués aux entreprises ? Ce type de choix a été expérimenté chez nos voisins de l'Isère conscients des inconvénients de la vente lot par lot...

Surfaces commerciales : les différentes zones existantes sont listées et semblent suffisantes mais des surfaces complémentaires sont envisagées au sein de la ZAC des Alpains à Bourg Saint Maurice. Le projet en cours de réalisation à Aime risque de déstabiliser le commerce tarin, mais il a été accordé avant le SCOT.. Personne ne peut dire aujourd'hui quelles seront les suites de cette concurrence stérile..

3°) Les projets UTN.

Les études d'impact seront réalisées au moment du dépôt de permis. Vivre en Tarentaise le regrette évidemment car leur absence laisse penser que les projets aboutiront dans tous les cas..

Camping. On relève **trois projets de nouveaux campings** ou d'agrandissement dans le secteur de la COVA. Pour chacun d'eux des ruisseaux capricieux font peser des risques de débordement. L'avis du RTM devra être pris en compte...

Villette : agrandissement en forêt de 48 empl on passe à 130

Landry : extension en rive droite du Ponthurin : on passe de 117 à 157 empl : impact sur des terres agricoles (0.5ha) et sur les vergers. Risque de débordement du Ponthurin... *et de l'Isère*

Sangôt : Création sur près de 8Ha de 380 places de camping de part et d'autre du torrent qui traverse Sangôt. Impact agricole et sur les vergers. Zone considérée comme réservoir de biodiversité. Richesse faune/flore probable. Accès à réaliser. Débordement du cours d'eau classé en I ?? **Connexion entre le cours d'eau et l'Isère à rétablir.**

Tignes : camping car : déplacement d'un parking existant pour 40 places.

D'autre part, les associations espèrent que les communes nouvelles de Aime et Macôt la Plagne apporteront leur soutien sans réserve aux différents projets de réhabilitation des vignes et vergers de Tarentaise.

4°) Les liaisons fond de vallée station.

Seez la Rosière. Urbanisation (un peu plus de 1000 lits) prévue au Belvédère avec arrêt du télécabine + pôle thermal ?+ liaison avec les Ecludets par un nouveau télésiège. Impact sur la forêt : déboisement. Présence de pylônes dans un corridor biologique. Montage financier à préciser. Aménagement dépendant aussi de l'usage de la source de Bonneval... **Les associations agréées demandent en compensation des effets paysagers prévisibles le classement de la rive droite du Reclus au titre des sites et paysages.**

La commune de Bourg ne semble pas intéressée pour le moment par une liaison avec la gare et nous regrettons cette absence de cohérence dans les aménagements envisagés pour une zone urbanisée s'étendant sur deux communes imbriquées..

Aime La Plagne. Liaison entre la gare d'Aime et Plagne Centre via la Roche. Des lits touristiques prévus sur Aime et Macôt en accompagnement. Pas de mesures compensatoires proposées pour le moment.

Bozel Courchevel. Vrai ascenseur envisagé et projet d'urbanisation touristique au centre de Bozel. Mesures compensatoires ?

Sainte Foy : rien dans les projets UTN pourtant une petite remontée est annoncée, mais la commune pourrait s'orienter vers une nouvelle liaison lourde entre le bas du domaine et le haut... **Les associations de protection de la nature souhaitent le classement du vallon de Mercuel au titre des sites et paysages.**

5°) Les golfs.

Trois projets : une extension et deux créations.

Valmorel : création au dessus du Club Med : golf de 9 trous sur 10Ha. 2 à 3 ha de défrichage+surface d'alpage..

Saint Bon ; un golf existe sur 8.6ha + des zones d'entraînement soit 11.46ha. 150membres à l'année. Extension de 12.8 ha. (4.8 ha de terrassés)..

Saint Martin création d'un très grand golf en fond de vallée. Practice de 2.5ha, 9 trous compact de 5.4ha, parcours 9 trous de 18.5ha. Fréquentation estimée à 1500 à 2000 personnes durant l'été. 10ha de pré de fauche et 6.5 ha d'espaces fauche/pâturage.

Pour ces trois projets : impact paysager, appauvrissement de la flore, action éventuelle des pesticides ??? Compte tenu de la surface en jeu il semble indispensable de compenser les surfaces de fauche qui vont disparaître.

Est-ce qu'une étude de marché a été menée pour justifier de telles extensions ou créations ? Le projet de Saint Martin de Belleville nous paraît de loin le plus impactant et le plus contestable.

6°) Urbanisation touristique UTN:

Commentaires : chaque projet est présenté de façon très succincte. Aucune étude d'impact ne semble avoir été réalisée. Les informations fournies sont bien en deçà de ce que l'on trouve dans un dossier UTN classique...Les

surfaces de boisement consommées, pas d'étude flore, pas d'étude paysagère. La présentation est dans l'ensemble assez vague... La somme de ces différents projets ne paraît pas raisonnable en terme de quantité.

7°) Remarques particulières.



Paysages et biodiversité : mise en place de la trame verte et bleue qui devra être traduite dans les PLU, mais **pas de mesures de protections durables proposées pour l'instant.** Les associations souhaitent différents **classements de sites** : St Bernard, Lauzière, Rive droite de l'Isère en aval d'Aigueblanche, Vallon de Mercuel, Ces classements pourraient contribuer à corriger l'image de la Tarentaise marquée par ses gros aménagements. On voit que la TVB ne semble pas gêner l'implantation de pylônes ou de campings..

Relance du tourisme estival : c'est en principe un des axes majeurs du PADD. Bien sûr quelques projets s'inscrivent dans cette idée, mais la question de la gouvernance reste entière. La valorisation et l'exposition de notre patrimoine dans toute sa diversité restent à mener. Il n'y a toujours pas de projet de grand lieu dédié en Tarentaise à des projections, conférences, expositions, documentation sur cette thématique. **Que proposerons-nous à nos visiteurs par mauvais temps ??**

La mise en valeur de la Tarentaise en dehors de la saison d'hiver est très peu abordée.

Le tourisme social qui permettrait d'attirer des publics jeunes ou des familles pendant toutes les périodes n'est pas non plus envisagé . (Colonies de vacances, classes vertes ou de neige, maisons familiales, etc...)

Différents **hameaux emblématiques** sont répertoriés. Navette, Villard Benoit, le Monal, le Miroir, la Gurraz, la Saulce, la Croix, Les Fontanettes... Mais d'autres villages auraient pu être cités (*Le Crôt vers Ste-Foy*) et faire l'objet d'une réhabilitation et participer à l'attractivité de la Tarentaise. **Comment redonner de la cohérence architecturale à une multitude de hameaux ? Proposition : élargir la liste des hameaux emblématiques et y imposer une architecture homogène quitte à permettre quelques extensions en gardant le caractère groupé du village. Reprendre la charte architecturale élaborée il y a quelques années. Attention aux toitures, aux volets et aux menuiseries en plastique, les stores blancs déroulants ...**

Comment font nos voisins du val d'Aoste ou du Piémont (Villages de Chianale et vallée de Bellino sous le col Agnel) pour conserver une architecture remarquable ????

Quid de l'**homogénéité des toitures**, des menuiseries, des balcons, des **bardages en bois**... Est-ce que l'on abandonne les palines présentes encore largement dans nos villages sur les balcons?

Des sites emblématiques sont désignés sur la cartographie, mais il en manque beaucoup comme la vallée des Chapieux, ou les vallons de Sainte Foy, ou celui de Foran, la vallée de Chavière... Des sites comme les Cinq lacs, la Pierra Menta... Col de l'Iseran

Dans le paragraphe enjeux territorialisés, plusieurs découpages du territoire sont possibles. Mais il faudrait peut-être souligner la présence de sous-massifs comme le Versant du Soleil/Naves Grande Maison/Beaufortin, la Lauzière, l'espace vallée des Chapieux, Vallée du Miravidi Saint Bernard, La chaîne Frontalière.. Chacun mériterait d'être présenté à partir de ses caractéristiques propres... Pour la communication tourisme d'été il pourrait être important de faire ressortir les spécificités de chacun de ces massifs.

La notion de zone de tranquillité. Il avait été question d'expérimenter en Tarentaise sur le versant du Soleil ce concept prévu par la convention alpine. Pour nous il s'agit d'un outil de mise en valeur de cet espace qui mériterait d'être mieux présenté à nos visiteurs. Nous espérons que la concertation entreprise il y a plus d'un an pourra reprendre et aboutir. Cela pourrait contribuer à la redynamisation du tourisme estival.

Santé : l'objectif de maintenir les deux hôpitaux page 30 est-il toujours d'actualité ? Si oui nous nous en félicitons !

Transport : quelle gouvernance alors que la compétence est désormais du ressort de la Région et qu'un interlocuteur unique dans la vallée devrait s'imposer. Faut-il rappeler que seul le train couplé à un décalage des départs et arrivées offre une possibilité d'améliorer notre bilan carbone très lourd ?... **Cela doit nous interpeller car en visant une clientèle aisée et venant de loin en avion, on renonce à réduire notre très très mauvais bilan carbone.. Notre territoire ne devrait-il pas montrer sa capacité à s'organiser localement afin de proposer des transports collectifs attractifs et des séjours décalés.. Cela lui permettrait de se retourner vers la Région ou l'Etat au sujet de la desserte en trains régionaux, en trains de nuits et en TGV..Le transport des marchandises et des déchets pourrait aussi faire appel au train. Des plates-formes de distribution devraient être mises en place. Pourquoi ne pas rétablir certaines gares SNCF dans cette fonction ?**

Energie : Est-ce que toutes nos collectivités sont conscientes des efforts à réaliser pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre ? Sont-elles prêtes à se saisir de ces questions alors que notre pays a pris des engagements lors de la COP 21 ? L'APTV a séparé les commissions « plan climat » et « transport ». Cela nous paraît injustifié, car comme chacun sait nos émissions proviennent massivement du transport des touristes.

La Tarentaise doit évidemment faire l'effort comme d'autres régions de France d'améliorer l'isolation des logements. L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique devrait s'imposer dans notre vallée. L'ensoleillement le permet ! De la même façon nous disposons de différents gisements de matières qui pourraient être méthanisées. Vivre en Tarentaise reste réservée pour des raisons patrimoniales sur l'équipement en microcentrales des derniers ruisseaux naturels de la vallée.

Eau : les besoins sont inégalement répartis en Tarentaise...Des secteurs tendus, d'autant qu'il faut prévoir l'irrigation de certains pré de fauche et des extensions urbanistiques (en particulier à Saint Martin, Landry, Peisey)...Le contrat de bassin versant est terminé. Quelles suites seront envisagées alors que la gestion des fumiers et lisiers est largement perfectible, que les conventions de raccordement entre collectivités et locaux artisanaux restent à mettre en œuvre, que les réseaux d'eaux usées ne sont pas tous réalisés, que nombre de cours d'eau mériteraient d'être mieux raccordés à l'Isère. Le ruisseau de Sangôt se jette au dessus de l'Isère via une buse avec une chute d'eau moins un mètre..

La gestion quantitative sera évidemment au cœur des discussions dans les années à venir..

Qualité de l'air. L'air de nos vallées n'est pas aussi pur que le laisse penser notre situation montagnarde. La circulation automobile et le chauffage au bois se conjuguent parfois pour atteindre les limites des taux admissibles en particules fines et en ozone. La mise en place de capteurs permettant de mesurer en direct la pollution en différents points du territoire devrait s'imposer. Le remplacement des poêles à bois anciens est subventionné dans certains territoires. Pourquoi pas en Tarentaise ? l'utilisation progressive du biogaz pourrait être une alternative intéressante au « tout diesel » !

Bruit. Le calme et le silence en montagne nécessitent souvent de s'éloigner beaucoup des axes fréquentés de la vallée. La circulation intense des motos qui parcourent nos grands cols est une manne financière pour certains hôteliers, mais elle dégrade considérablement notre qualité de vie.. La circulation des engins motorisés sur les chemins ou les pistes reste mal encadrée. Les comportements à la limite de la délinquance sont trop nombreux et

les collectivités sont bien timides en matière de répression alors qu'elles ont la possibilité de réglementer et de réprimer via les agents municipaux.

Diversification agricole. Si on ne veut pas en rester au stade du vœu pieux dans ce domaine, il serait souhaitable que les collectivités soutiennent sans réserve les efforts des associations qui travaillent à la restauration des vignes et vergers. La mise à disposition de terrains permettant d'expérimenter le maraichage, l'arboriculture, la culture de fruits rouges, la culture d'orge (bière) serait bienvenue..

Cyclisme : cette activité se développe dans notre vallée. Il aurait été bon d'afficher les intentions en matière de pistes cyclables. Quelle place pour le vélo dans nos Bourg centre ?

Quelle montagne voulons-nous pour l'avenir et pour nos enfants ?

En espérant que nos remarques ou questions pourront être prises en compte nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Fin de l'incinération en Tarentaise.

Les deux incinérateurs de Tarentaise ont cessé leur activité au cours de cette année 2016. Nos déchets seront donc incinérés à Chambéry ou parfois sur d'autres sites. Compte tenu des capacités disponibles sur la capitale savoyarde, ce choix n'est pas forcément aberrant. Cela évite de construire un nouveau four plus grand en Tarentaise et dont la récupération d'énergie n'aurait pu se faire qu'en produisant de l'électricité. Cependant, comme ce transport s'effectue par la route nous restons critiques. Notre choix se serait porté évidemment sur le rail en réfléchissant aux moyens à mettre en œuvre pour faciliter toutes les étapes de ce transport. Mais son coût et son organisation ont découragé nos élus. Nous regrettons également la disparition du syndicat unique de gestion des déchets de Tarentaise qui avait mené différentes actions de sensibilisation sur le tri sélectif, le compostage etc...Ce sont désormais les communautés de commune qui ont la charge de cette mission. Mais quelle cohérence à l'échelle Tarentaise ? Est-ce que la volonté politique sera à la hauteur de nos faibles performances dans le domaine du tri et du recyclage ?

Bruit des motos : on avance lentement.

Une directive européenne a été adoptée et limite désormais le niveau sonore des **motos neuves**. Un projet de loi est examiné en ce moment pour faciliter la verbalisation par les agents habilités..

Desserte des restaurants d'altitude en chenillette. Cette pratique était contraire au code de l'environnement il y a deux ans. Les associations avaient bataillé dur pour faire respecter la loi. Après de multiples procédures, la cour de cassation avait fini par nous donner raison. Du coup certains responsables de stations ont réussi à faire passer un amendement au parlement autorisant cette pratique sous conditions. Celles-ci viennent d'être définies par décret du Conseil d'Etat. Les maires pourront l'autoriser, mais il leur faudra obtenir le feu vert de la commission des sites et paysages. Les secteurs bénéficiant d'une protection légale seront exclus.

Rencontre avec les élus et le Sous Préfet.

VET a rencontré le Maire de Seez pour évoquer le projet de liaison fond de vallée la rosière et l'éventuel classement du Col du Saint Bernard. Rencontre également avec le maire de Sainte Foy au sujet de l'antenne du Franier et du classement éventuel du vallon de Mercuel. Deux rencontres avec le maire de Bonneval Tarentaise à propos du projet de microcentrale sur le ruisseau des villards et également sur le classement du massif de la Lauzière. Nous avons échangé également avec le sous Préfet sur ces sujets et sur le projet de SCOT. Rencontre avec le Maire de Peisey au sujet du projet de microcentrale sur le nant Bénin...

La Cembraie de la Plagne.



La Tarentaise présente différentes zones où l'on peut observer des entonnoirs de dissolution de gypse : en amont des villages d'alpage de la Pesée et de la Combaz sur les versants d'Aime, sur et autour des arêtes du Charvet à proximité de Pralognan et enfin la vaste zone située au dessus de Plagne centre. Cette dernière est sans aucun doute la plus vaste de Tarentaise même si elle est survolée par plusieurs remontées mécaniques... On y compte un millier d'entonnoirs. Le terrain a été remodelé en partie pour laisser place à des pistes de ski, de VTT et des bâtiments. Cette zone abrite une Cembraie (une forêt de pins cembro ou Aroles). La surface de celle-ci est de l'ordre de 12 hectares. Il y a d'autres forêts de pin cembro en Tarentaise, mais celle-ci a la particularité de pousser sur du gypse et il semble que cette situation soit rarissime. Ce peuplement est très dépendant pour sa reproduction de la présence d'un oiseau : le casse noix moucheté. Celui-ci récupère les cônes, les décortique sur une enclume improvisée et stocke provisoirement les graines dans une poche sublinguale. En moyenne il transporte une quarantaine de graines, mais cela peut aller jusqu'à une centaine.

Le volatile va ensuite cacher ces graines pour les retrouver en hiver. Il utilise de très nombreuses cachettes qu'il pourra localiser ensuite malgré la couche de neige grâce à différents repères spatiaux : rochers, arbres.. Des tunnels de 1.3m de long creusés par ces casse-noix en hiver ont été retrouvés en montagne. Mais l'oiseau ne retrouve pas tout son stock et des groupes de graines vont pouvoir germer grâce à ces oublis... Cela explique le fait que les pins cembro poussent souvent en touffe.

Cet arbre a une croissance très lente, dans des conditions difficiles certains individus de plus de 50 ans ne dépassent guère deux mètres ... Il peut vivre très longtemps et probablement dépasser les mille ans. Il est bien sûr apprécié en menuiserie.

Dans une station de ski comme La Plagne, il est soumis aux coupures des carres de ski qui sont évidemment nombreuses compte tenu de la pratique du ski hors piste. Il est bien sûr victime aussi des aléas climatiques dus au vent et à la neige.. L'été la pratique du VTT peut également dégrader très rapidement des sols gypseux très fragiles. La présence de marcheurs sur les bords des entonnoirs est évidemment à décourager car elle concoure aussi à l'effritement des dolines.

Ce site très étendu dont l'intérêt est à la fois géologique et naturaliste mériterait d'être mieux présenté à la fois à la population locale et aux touristes. Mais comme on l'a dit plus haut la circulation des personnes qu'elles soient à ski à pied ou en vélo devrait être sérieusement encadrée. Ce n'est pas le cas actuellement et malheureusement une piste de VTT a été créée avec un engin de terrassement à proximité de cette Cembraie et présente des signes d'érosion évidents. L'eau qui ruisselle ne peut qu'accentuer ce phénomène dans un terrain aussi friable...

Cette forêt de pins Cembro est classée en ZNIEFF, mais ne bénéficie d'aucune mesure de gestion contraignante. Elle est répertoriée comme l'un des sites naturels remarquables de la commune de Macôt. L'essentiel des aménagements de la station de La Plagne étant désormais réalisé il serait peut être temps de réfléchir aux moyens à employer pour mieux assurer la survie de site exceptionnel. Peut être qu'un arrêté de protection de biotope serait

approprié à la situation, mais tout cela ne peut se faire qu'après une concertation multi acteurs et avec la bonne volonté de la commune.... Alors qui prendra l'initiative ?

Programme Leader.

Le CLD s'était fortement impliqué pour nourrir ce programme financé par l'Europe pour favoriser la réalisation d'actions difficiles à mettre en œuvre sans coup de pouce financier important. Les thématiques vitalité sociale et adaptation au changement climatique avait été choisies par les élus. Après pas mal de péripéties ce programme entre en œuvre depuis quelques mois. Il est piloté par un groupe de personnes comprenant des élus et des représentants de la société civile. VET y est présente.



Plusieurs projets intéressants ont déjà été acceptés : maison d'accueil des publics à Moutiers, Coordination illettrisme, Programme de replantation et d'entretien des vergers, animations pédagogiques dans les classes primaires sur les sites natura 2000....

La difficulté pour le monde associatif est d'obtenir un financement même modeste de la part des collectivités et d'autre part d'avancer le montant des travaux avant de percevoir le remboursement...D'où notre prêt aux croqueurs de pommes.

Un contrat local de santé pour la Tarentaise.

Il s'agit d'un ensemble d'actions favorisant une meilleure prise en compte des questions de santé en Tarentaise. Différents axes ont été sélectionnés : installation de nouveaux médecins, santé mentale, enfance et ados, conduites addictives, autonomie et personnes âgées et santé en environnement. Le programme est piloté par l'APTV. VET a été sollicitée pour « piloter » le chapitre santé et environnement : qualité de l'air, alimentation équilibrée, sport et santé, présence de radon, pollutions...A suivre.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Nous serons heureux évidemment de vous accueillir lors de nos réunions.

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2017

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 10 €/an tarif couple: 15 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Courriel :.....

